



## Démolition de ma maison pour projet routier

Par **VEYZIAT3**, le **02/06/2008** à **11:06**

Bonjour,rnrnJe vous envoie cet email en espérant que vous puissiez répondre à mes questions car je suis vraiment désespérée. Je suis mariée et mère de deux enfants de 7 et 2 ans. Nous habitons une maison sans terrain dans un joli petit village du département de l'Ain. rnNous avons acheté cette maison en 2002 pour 106 700 euros. Elle est située au centre du village dans un virage d'une route principale.rnPersonnelement cela ne nous a jamais dérangé car l'entrée est sécurisée par un trottoir. rnLors de l'achat de notre maison il n'y avait pas de préhension de la ville ni de projets en cours.rnAujourd'hui, une personne amie travaillant à la mairie nous a appelé pour nous dire que la ville avait élaboré un projet d'agrandissement de la route et qu'elle envisageait de démolir ma maison dans les 5 ans à venir. De plus, il m'est impossible de la revendre car la mairie mettra immédiatement une "main-levée sur la vente".rnrnc'est la catastrophe pour moi et ma famille!!rnrnNous avons su que la maison a été expertisée fiscalement à 80 000 euros alors que personne n'est jamais venu chez moi pour ne serait-que pour faire la visite pour cette "soit-disant expertise". rnrnJ'ai fais des travaux dans cette maison et je ne peux accepter qu'on me la prenne pour 80 000 euros. Que vais-je racheter pour ce prix-là ? Je ne peux pas me résoudre à repartir pour une location. rnrnMes questions sont les suivantes ?rn- à qui doit-on faire appel pour avoir une aide ? rn- puis-je exiger de me faire reloger dans le même village aux mêmes conditions ? notamment pour ma fille qui est scolarisée dans le village rn- combien de temps ai-je pour réagir ?rn- puis-je négocier le prix de vente de ma maison ?rn- suis-je obligée d'accepter ? que se passera-t-il si je refuse ?rnrnAIDEZ-MOI SI VOUS LISEZ MON MAIL ET QUE VOUS ETES DANS UNE SITUATION SIMILAIRE A LA MIENNE CAR JE NE SAIS PAS QUOI FAIRE.rnMerci d'avancernAna

Par **jeetendra**, le **02/06/2008** à **11:33**

bonjour, votre problème est relatif à la procédure[fluo] d'expropriation pour cause  
[/fluo][fluo]d'utilité publique[/fluo], avant que la procédure déclenchée par la commune  
aboutisse c'est long, il y aura une phase d'enquête publique, une phase de déclaration d'utilité  
publique, une phase d'enquête parcellaire, l'arrêté de cessibilité, le recours au juge de  
l'expropriation, etc. donc ne paniquez pas encore, allez sur ce site ou tout est expliqué en  
détail [www.linternaute.com/argent/immobilier/conseils/faire-face-a-une](http://www.linternaute.com/argent/immobilier/conseils/faire-face-a-une-expropriation) expropriation, courage  
à vous, cordialement

Par **VEYZIAT3**, le **02/06/2008** à **11:38**

Merci beaucoup pour la rapidité de votre réponse. J'y vais de suite et vous tiendrai  
informé.rnCordialementrnAna